

le lien

Lettre d'informations aux #Buralistes



#83 - Covid-19 : dispositif exceptionnel de soutien aux entreprises

Chers buralistes,

Philippe Coy a participé, ce matin, à une télé-conférence réunissant les principales fédérations professionnelles et plusieurs ministres : Bruno Le Maire, Muriel Pénicaud, Gérald Darmanin, Didier Guillaume, Agnès Pannier-Runacher et Jean-Baptiste Lemoyne.

Attention

A l'heure où nous rédigeons cette communication, nous ne connaissons pas les mesures que le Président de la République prendra ce soir à 20h. Toutes les hypothèses sont envisageables et par conséquent, nous devons nous tenir prêts à tous les scénarios possibles

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire d'appliquer scrupuleusement les règles d'ouvertures conditionnées de nos commerces (pas d'activité bar & restauration sauf la vente à emporter, pas d'accueil sur vos terrasses, distance physique minimum de 1 mètre, etc.).

L'ouverture de votre établissement est au volontariat. En prévenant votre direction régionale des Douanes et votre président départemental, vous êtes libres de fermer votre établissement, surtout si vous ne pensez pas réunir toutes les règles sanitaires.

Nous travaillons actuellement avec Logista pour parer à toute évolution ou situation liée à ce contexte. A date, tous les centres de dépannage sont ouverts et appliquent également les consignes sanitaires.

NB : En rédigeant cette communication, PMU nous annonce l'arrêt des courses de chevaux à compter de demain, mardi 17 mars, jusqu'au 15 avril 2020.

Quel dispositif d'aides et de soutien pour les buralistes ?

- Facilités pour que toutes les entreprises rencontrant des difficultés puissent avoir recours, sans limites, au chômage partiel (*exemple : avec l'arrêt de l'activité brasserie ; ou à cause d'une baisse de l'activité*)
 - [Plus d'informations en cliquant ici](#)

Le message des autorités est le suivant : **"zéro licenciement, maximum de chômage partiel"**.

- Report (au minimum sur 3 mois) des charges fiscales et sociales sur simple déclaration (pas de report pour les versements de TVA).
 - [Plus d'informations en cliquant ici](#)
- Consignes et soutiens d'Etat pour que les banques soient garantes d'un accès facilité aux crédits pour les entreprises de toute taille : **"il ne doit y avoir aucun problème d'accès au crédit pour aucune entreprise en France"** (Bruno Le Maire)
- Demande d'un engagement plus solidaire des assurances.
- Report des échéances de prêts bancaires (maximum 6 mois sans frais). Accès facilité aux crédits de trésoreries ou d'investissements.
- Modulation de vos cotisations sociales du régime indépendants
 - [Plus d'informations en cliquant ici](#)
- Report du paiement des impôts directs (IS, CFE, CVAE, taxes sur les salaires)
 - [Plus d'informations en cliquant ici](#)

De nouvelles mesures nous seront annoncées demain par le ministre de l'Economie. Dès que le détail de ces mesures sera connu, nous vous les reliaerons avec un mode d'emploi adapté à votre activité de buraliste.

Les conditions d'application des dispositifs évoluent tous les jours, nous vous invitons à vous rapprocher de vos experts-comptables pour leur mise en oeuvre.

Téléchargez les
affiches de
prévention

Téléchargez le
document CPME
des aides possibles
aux entreprises

Téléchargez le
document pour les
référénts
DIRECCTE

Nous vous remercions pour votre solidarité et votre professionnalisme dans cette situation exceptionnelle que nous traversons.

La Confédération des buralistes reste à votre écoute pour toute question. Vous pouvez nous joindre aux coordonnées suivantes :

01 51 21 10 00

laconfederation@buralistes.fr



Confédération des buralistes
23/25 rue Chaptal
75009 PARIS
maisondesburalistes.fr



Cet email a été envoyé à buralgestion@orange.fr par la Confédération des buralistes.
Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime au traitement des données à caractère personnel vous concernant.

[Se désinscrire](#)